

ÉQUIPEMENT

FORMATION COURTE

Formation non certifiante
Mise à jour le 01/03/2023

 **Campus
Montravel**

Conduite d'engins de Chantier

Attestation de compétences à la conduite en sécurité

OBJECTIFS

Amener le stagiaire à acquérir les compétences théoriques et pratiques nécessaires à la conduite d'engins de chantier en sécurité en vue de l'obtention d'une attestation de compétences.

CONTENU DE LA FORMATION

Théorie

- Connaissances de base du code de la route
- Devoirs et responsabilités du conducteur d'engins de chantier
- Technologie et connaissance des engins de chantier
- Règles de conduite et risques

Pratique

- Réaliser la prise et la fin de poste sur l'engin
- Circuler, en condition de travail, en marche avant et marche arrière sur terrain stabilisé et sur route.
- Réaliser des travaux correspondant à l'engin confié dans des situations de travail et dans le respect des règles de sécurité.

Tests

Évaluation théorique et pratique

MODALITÉS D'ÉVALUATION

- Mesure des compétences validée par le formateur via l'observation des participants en situation
- Remise d'une attestation de fin de formation
- La formation répond aux exigences de l'article L4141-2 du Code du Travail : une attestation précisant les acquis sera remise à l'issue de la formation permettant la délivrance d'une autorisation de conduite le cas échéant.

En aucun cas la délivrance de l'attestation ne se substitue pas à l'obtention d'un CACES® R482 ni ne permet d'obtenir une attestation d'intervention près des réseaux (AIPR).

Important : une autorisation de conduite peut être délivrée par l'employeur pour l'engin considéré

DURÉE

Entre 2 et 5 jours selon profil

PRÉ REQUIS

- Savoir lire et parler le français
- Être apte médicalement à la conduite d'engins et se présenter avec sa tenue de travail et ses équipements de protection individuelle.
- Pour les candidats travailleur handicapé, un certificat d'aptitude médicale à la conduite délivré par un médecin du travail.

POUR QUI ?

Toute personne affectée à la conduite d'engins de chantier ne rentrant pas dans la nouvelle recommandation CNAMTS R482.

CONDITIONS D'ACCÈS

- Entretien téléphonique
- Délai d'accès de minimum 15 jours avant la prestation
- Le seuil minimum d'ouverture de la formation est de 7 personnes

TARIF ET FINANCEMENT

- Tarif Individuel : 210 €/jour
- Financement via OPCO ou FAF sous conditions supplémentaire

LIEU

CFPPA-UFA de Montravel-Villars (42), ou sur votre site pour l'usage de vos matériels